



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1461-14, 1466-14 et 1468-14

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 13 janvier 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements ci-dessous :

- numéro 1461-14 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables à l'administration générale, l'urbanisme et aux loisirs (modules culturel, sport et aréna).
- numéro 1466-14 modifiant le règlement numéro 1444-14 sur le programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans.
- numéro 1468-14 modifiant le règlement numéro 1235-07 concernant la Régie interne des affaires du Conseil afin de modifier l'heure de la tenue des séances ordinaires du Conseil.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 14 janvier 2015.

  
Me Sophie Laflamme, greffière, OMA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe